



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 65  
Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Didier RELOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Céline RABUT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

## **OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**

### **Rapport annuel d'activité 2021 du contrat de partenariat Énergie**

Vu les articles L.1411-3 du CGCT et L3131-5 du CCP,

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010.

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Dijon métropole a reçu le rapport le 5 avril 2022.

Ce rapport comprend :

- les données économiques et comptables (compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération, état des variations du patrimoine immobilier, suivi des engagements à incidences financières liés au contrat, suivi des ratios annuels de rentabilité économique,...),
- le compte rendu financier de l'année écoulée et la prévision pour l'année suivante (comptes annuels sociaux, état actualisé du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués, inventaire annuel des investissements réalisés et le suivi du compte de réserves prévu contractuellement, le suivi de la fourniture d'énergie, la liste des opérations de maintenance...),
- le suivi des indicateurs (objectifs de performance ...),
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- le suivi des recettes annexes.

Les opérations de maintenance courante se sont poursuivies en 2021 et se sont déroulées conformément au plan de maintenance contractuel.

Les résultats des objectifs de performance sont les suivants :

<b>Dysfonctionnements mesurés</b>	<b>Objectif contractuel</b>	<b>Réalisé</b>
Kilomètres perdus	0,20%	0,00%
Perte énergie avec impact tramway	4,5 heures	0,45 heures
Perte énergie sans impact tramway	31 heures	5,25 heure
Perte supervision au PCC	2,5 heures	0 heure
Autre défaillance PCC réseaux	32,5 heures	0,0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	10,08 heures
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	35 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	37,5 heures	33,33 heures

